

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2020_ 0192

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT AU 3 RUE DES VIOLETTES A NOISIEL (77186) POUR LA RÉPARATION DE FOURREAUX FRANCE TELECOM DU 14 SEPTEMBRE 2020 AU 13 OCTOBRE 2020

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 02 septembre 2020 de la société SOGETREL sise 45, grande allée du 12 Février 1934 à NOISIEL (77186),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux concernant le terrassement et l'enfouissement au 3, rue des Violettes à NOISIEL (77186), pour la réparation de fourreaux France Télécom sous chaussée,

CONSIDÉRANT que la société SOGETREL sise 45, grande allée du 12 Février 1934 à NOISIEL (77186), est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

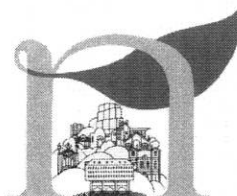
ARTICLE 1 : La société SOGETREL sise 45 , grande allée du 12 Février 1934 à NOISIEL (77186), est autorisée à procéder aux travaux de terrassement et d'enfouissement au 3, rue des Violettes à NOISIEL (77186) pour la réparation de fourreaux France Télécom sous chaussée du 14 septembre 2020 au 13 octobre 2020.

ARTICLE 2 : Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre 8h et 17h30. La zone d'affouillement sera balisée. Ce balisage protégera celle-ci à chaque interruption de travail.

ARTICLE 3 : La circulation se fera d'une manière alternée et régulée par demi-chaussée pendant la durée des travaux par l'entreprise au moyen de feux tricolores.

ARTICLE 4 : Le stationnement sera interdit à l'avancement des travaux au droit du chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation et des clôtures adaptés.

1/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2020_

0192

Portant « AUTORISATION DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT AU 3 RUE DES VIOLETTES A NOISIEL (77186) POUR LA RÉPARATION DE FOURREAUX FRANCE TELECOM DU 14 SEPTEMBRE 2020 AU 13 OCTOBRE 2020 »

Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière.
Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5 : La société SOGETREL prendra toutes les dispositions pour que ses engins stationnés ou que ses matériaux de chantier, qui seront stockés, ne présentent aucun danger de quelque nature que ce soit pour le public usager de la voirie ou pour les riverains de ce chantier.

Les véhicules ou engins en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière.
Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 6 : La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux.
Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

ARTICLE 7 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Commissaire de Police du Val Maubuée,
- La Société SOGETREL,
- Le Service communication,
- La Police municipale,
- Les Services techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

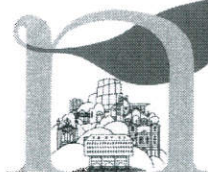
Fait à Noisiel, le 7/09/2020

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



2/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2020_0192
Portant « AUTORISATION DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT AU 3 RUE DES VIOLETTES A NOISIEL (77186) POUR LA RÉPARATION DE FOURREAUX FRANCE TELECOM DU 14 SEPTEMBRE 2020 AU 13 OCTOBRE 2020 »

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 10 SEP. 2020
Affiché en Mairie le 10 SEP. 2020
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 10 SEP. 2020
Notifié le 10 SEP. 2020

